

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CLÉMENTINE, FRANCK,
KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 19 septembre 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
COMMISSION DU CALENDRIER	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-6
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	6
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	8
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	8-9
COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES	9
COMITE DE DIRECTION DU 13 SEPTEMBRE 2023	
Relevés de décisions	9
QUOI DE NEUF A LA TECHNIQUE ?	12-13

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Information

La F.F.F. a changé cet été notre logiciel nous permettant de gérer les rencontres.

En raison de ralentissements chroniques dans la diffusion des mises à jours indépendants de notre volonté, nous ne pouvons assurer un service aussi réactif que d'habitude.

Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir anticiper au maximum vos demandes de modifications concernant vos rencontres du weekend, afin de s'assurer que la mise à jour se fasse en temps et en heure.

Un dispositif pour les jeunes des départements des Hauts de Seine et des Yvelines.

Le Pass+ accompagne les jeunes de l'entrée à la 6^e à la majorité et leur permet de bénéficier de multiples avantages. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 mai 2024

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Pass+
hauts-de-seine • yvelines



Yvelines
Le Département

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL PROPOSE 2 MISSIONS
- 8 MOIS (24H/SEM) À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2023
- LE/LA CANDIDAT(E) DOIT ÊTRE TITULAIRE DU PERMIS B ET ÊTRE VÉHICULÉ(E).

1 POSTE À POURVOIR
FOOTBALL FÉMININ

1 POSTE À POURVOIR
P.E.F. + FOOT LOISIR

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL
FOOT LOISIR
L'ESPRIT FOOT SANS COMPÉTITION

Le District des Yvelines

renouvelle ses missions de Service Civique (18 à 25 ans) et recherche 2 personnes à partir du lundi 6 Novembre 2023

POUR EN SAVOIR PLUS

MISSION 1

- ◆ Promouvoir la mixité dans le football et le développement du Football Féminin, [Cliquez ici](#)

MISSION 2

- ◆ Sensibiliser sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football, [Cliquez ici](#)



PASS'SPORT 2023

Notice club sportif



Faire une communication générale

- ✓ Apposer dans votre club
- ✓ L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportive 2023/2024
- ✓ L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
- ✓ Faire une information sur votre site internet.

Informer individuellement chaque jeune

- ✓ Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport : enfants bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé, de l'Allocation éducation enfant handicapé, de l'allocation de rentrée scolaire ou étudiant boursier.

Appliquer immédiatement la déduction de 50€ lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.

Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023 (soit avant la transmission des codes individuels) :

Vous pouvez appliquer la déduction et **demandez un chèque de caution de 50€ à la famille**

Restituer le chèque de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.

A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.

Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso (LCA).
Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour toute information sur le dispositif : <https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/>

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 18 septembre 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS

U18

D3

La Commission a procédé à des modifications des poules afin de rééquilibrer les poules et éviter les exempts.

CARRIERES GRE AS 2 & VILLENES ORGEVAL FC passent de poule B en A.
POISSY FC 2 remplace MAGNANVILLE LIONS en A.
VOISINS FC 2 passe de poule D en C.

Attention, désormais, plus aucune poule ne débute le championnat ce weekend.

U16

D4

Une refonte de la dernière division est en cours. Une poule va être supprimée. La mise à jour est en cours et sera publiée dans la semaine.

U14

D4

La Commission a procédé à des modifications des poules afin de rééquilibrer les poules et éviter les exempts.

ECQUEVILLY EFC intègre la poule A.
MUREAUX OFC passe de poule B en A.
PORCHEVILLE FC 2 intègre la poule B.
INTERFOOT passe de poule A en C.
VALLEE 78 FC 2 intègre la poule E.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 18/09/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLEMONT (CDA), P. DUPIN (en visio), .

Absents excusés : MME Y. RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D3-C DU 04/06/2023

50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

U16 D3-B DU 22/10/2023

25893387 CLAYES SS/BOIS USM 21 / HOUILLES AC 22

U16 D3-B DU 26/11/2023

25893403 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOUGIVAL FOOT 21

U16 D3-B DU 17/12/2023

25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21

FUTSAL

D1-U DU 16/03/2023

52266.2 CBPS 78 1 / LA CUATRO FC 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **4 matches dont 2 fermes** pour l'équipe SENIORS FUTSAL de CBPS évoluant en D1.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

FUTSAL D1-U DU 16/11/2023
26923113 C.B.P.S. 78 1 / ROSNY S/S CSM 1

FUTSAL D1-U DU 07/12/2023
26923131 C.B.P.S. 78 1 / MONTESSON US 1

SENIORS

SEN D5-A DU 26/03/2023
25139107 POISSY AS 3 / VAUXOISE ES 2

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY évoluant en D5-A.

Le club de POISSY FC récupérant les droits de POISSY AS, cette suspension est applicable à l'équipe 3 de POISSY FC.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 12/11/2023
25890237 POISSY FC 3 / MEZIERES AJ 2

SEN D4-A DU 03/12/2023
25890248 POISSY FC 3 / INTERFOOT 78 1

SEN D4-A DU 14/01/2024
25890259 POISSY FC 3 / ACHERES FC 1

SEN D4-A DU 04/02/2024
25890284 POISSY FC 3 / BUCHELOISE AS 2

SEN D4-A DU 17/03/2024
25890298 POISSY FC 3 / FEUCHEROLLES USA 1

SEN D4-A DU 07/04/2024
25890324 POISSY FC 3 / AUBERGENVILLE FC 2

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D5-A BREVAL LONGNES FC 2
D5-D ABLIS SUD 78 1

U18

D3-A HOUILLES SO 22
MAGNANVILLE LFC 21
D3-C CHAMBOURCY ASM 22

U14

D3-A JUZIERS FC 21

FORFAIT COUPES

NON AVISÉS

SENIORS

CY 17/09/2023
26798243 YVELINES/MONTFORT FC 1
26798257 ST ARNOULT FC 78 1

VETERANS

CY 17/09/2023
26804816 PORCHEVILLE FC 32

FORFAIT COUPES

AVISÉS

SENIORS

CY 17/09/2023
26798254 GUITRANCOURT ASF 1
26798256 VERNEUIL S/SEINE US 1
26798261 MAGNY 78 FC 1
26798266 VERNOUILLET FC 1
26798269 ECQUEVILLY EFC 1
26798273 FONTENAY ST PÈRE AS 1

ERRATUM SENIORS

CY 17/09/2023
26798264 MESNIL ST DENIS ASL 1

VETERANS

CY 17/09/2023
26804821 LOUVECIENNES AS 31
26804824 VERSAILLES ESTRELA 31
26804841 TRAPPES ES 32

U16

CY 24/09/2023
26850605 ESSART LE ROI AS 21

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ACHERES FC 1
- ARGENTEUIL RC 1 et 2
- BAILLY NOISY FC 1
- CARRIERES SUR SEINE US 1
- CHANTELOUP LES V. US 1
- ETANG ST NOM ES 1
- GUYANCOURT ES 1
- IN AS 1
- MAISONS LAFFITTE FC 1
- MAUREPAS AS 1
- OVILLOISE 1 et 2
- SARTROUVILLE ES 1
- SPORTS LOISIRS ET CULTURE 1
- VOISINS FC À L'ANCIENNE 1

La mise à jour des calendriers est en cours.

FOOT LOISIR + 45 ANS à 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ANDRESY FC
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU AS
- JUZIERS F.C.
- MAULOISE US
- MAURECOURT FC
- MEULAN / ASFG
- MEZIERES A.J.
- PERRAY FOOT E.S.
- PLATEAU BREVAL LONGNES FC
- PORCHEVILLE FC
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.

- REGION HOUDANAISE F.C.
- ROSNY S/SEINE CSM
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.
- VILLEPREUX FC

En attente de confirmation (avec jour et horaire) :

- BOUAFLE/FLINS ENT

COURRIERS

LA COMMISSION RAPPELLE QUE POUR TOUT COURRIER LES NUMEROS DE MATCH, DIVISION ET POULE DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS SOUS PEINE D'AMENDE.

510192 CROISSY US

Courrier du club nous rappelant qu'il n'a qu'un terrain pour le moment et, suite au refus des adversaires pour inverser les rencontres, nous demande de reporter les 2 matchs suivants de ce week-end :

CDM D1-U DU 24/09/2023

26923617 CROISSY US 5 / BEYNES FC 6

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

VET D5-C DU 24/09/2023

27185553 CROISSY US 33 / MONTIGNY LE BX AS 32

La Commission dit match inversé (aller et retour).

DEMANDES VETERANS

VET D4-B DU 24/09/2023

25896830 HOUILLES SO 32 / CROISSY US 32

HOUILLES SO a demandé l'inversion car son terrain est en travaux pendant plusieurs mois.

CROISSY US a du refuser car ses terrains sont pris pour la Coupe du Monde de rugby.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

527759 BUCHELOISE AS

Le club demande de pouvoir faire jouer ses U16 D2-A à 12h30 au lieu de 13h dû à la gestion des vestiaires compliquées dans les complexes où le club est susceptible de jouer.

La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

VETERANS

CY DU 17/09/2023

26804809 BLARU A.S.I. 31 / VILLENES ORGEVAL 31

Pris note du rapport de BLARU.

La Commission rappelle qu'au cas où l'heure du match est dépassée, il convient de changer l'heure sur la tablette afin de pouvoir réaliser la FMI.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

VETERANS

CY DU 17/09/2023

26804827 HOUILLES A.C. 31 / ELANCOURT O.S.C. 31

La Commission demande à ELANCOURT un rapport sur la non-utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Commission restreinte 07/09/2023

LISTE D'AFFECTATION DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

CLUBS BENEFICIANT POUR LA SAISON 2023/2024 DE JOUEURS MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE :

- ✓ DE L'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION DE JEUNES JOUEUSES
- ✓ DU STATUT DE L'ARBITRAGE DE LA LIGUE OU DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU DISTRICT

ERRATUM YF 1769

☐ CELLOIS CS : 2 mutés supplémentaires (et non 4)
1 en U18 R3 + 1 en U18D2

☐ FONTENAY FLEURY FC : 1 muté supplémentaire
U18 D2.

☐ PLAISIROIS FO : 3 mutés supplémentaires
1 en U18 D1 et 2 en U14 R3.

☐ VILLENES ORGEVAL FC : 2 mutés supplémentaires
1 en U18 R3 et 1 en U16 D1

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 18 septembre 2023

Présents : MM. VIMONT (Président), COLOMBO, PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, GABIER, INACIO, PILLEMONT
Excusés : MM., MERVAILLIE, HOUANT J., JAMIN, NOYELLE, HOUANT P.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REUNION DE LA SEMAINE

VENDREDI 22 SEPTEMBRE A PARTIR DE 18H45
CATEGORIE U6-U7

Afin de récupérer vos dotations Rentrée du Foot, merci de vous munir de sacs de maillots ou autres, afin de remmener cette dotation volumineuse.

PLATEAUX U7 & U9

PLATEAUX U7

Problème inscription plateforme

ABLIS FC SUD 78 : 3 équipes
JOUY EN JOSAS AS : 3 équipes
PECQ US : 8 équipes
RAMBOUILLET FC : 7 équipes
VERSAILLES JUSSIEU AS : 3 équipes

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison décide exceptionnellement de vous inclure sur les plateaux dès ce samedi 30 septembre.

Il s'agit de la première et la dernière fois de la saison qu'elle procède ainsi.

FONTENAY FLEURY FC

Demande du club pour ne pas accueillir de plateau sur la 1ère phase afin de préparer son organisation de la saison et pouvoir accueillir plus sereinement ensuite.

La Commission prend note.

PLATEAUX U9

Pour consulter les plateaux U9 du 23 septembre, [cliquez ici](#).

Retard inscription

ABLIS FC SUD 78 : 4 équipes
HOUDANAISE REGION FC : 8 équipes
JOUY EN JOSAS AS : 4 équipes
PECQ US : 8 équipes
RAMBOUILLET FC : 8 équipes
VERSAILLES JUSSIEU AS : 2 équipes

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison décide exceptionnellement de vous inclure sur les plateaux dès ce samedi 23 septembre.

Il s'agit de la première et la dernière fois de la saison qu'elle procède ainsi.

FONTENAY FLEURY FC

Demande du club pour ne pas accueillir de plateau sur la 1ère phase afin de préparer son organisation de la saison et pouvoir accueillir plus sereinement ensuite.

La Commission prend note.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont désormais consultables sur le site internet ou dans vos footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter les plateaux U10-U13 du 23 septembre, [cliquez ici](#).

Attention des modifications ont été opérées sur les plateaux.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#).

U10

Bonus/Malus
Réunion du 15 septembre 2023

- ✓ ACHERES FC : 3 pts
- ✓ AUBERGENVILLE FC : 1 pt
- ✓ BAILLY NOISY SFC : 0 pt
- ✓ CARRIERES GRE AS : 0 pt
- ✓ CARRIERES S/S US : 3 pts
- ✓ CELLOIS CS : 3 pts
- ✓ CHANTELOUP US : 3 pts
- ✓ CHATOU AS : 3 pts
- ✓ CLAYES S/BOIS USM : 0 pt
- ✓ CONFLANS FC : 3 pts
- ✓ CROISSY US : 3 pts
- ✓ ELANCOURT OSC : 3 pts

- ✓ EPONE USBS : 3 pts
- ✓ FONTENAY FLEURY FC : 0 pt
- ✓ FOURQUEUX AS : 3 pts
- ✓ GUYANCOURT ES : 3 pts
- ✓ HOUDANAISE REGION FC : 0 pt
- ✓ HOUILLES AC : 1 pt
- ✓ LIMAY ALJ : 0 pt
- ✓ MANTOIS 78 FC : 1 pt
- ✓ MARLY LE ROI US : 0 pt
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 3 pts
- ✓ MONTESSON US : 0 pt
- ✓ MONTIGNY LE BX AS : 3 pts
- ✓ MUREAUX OFC : 1 pt
- ✓ NEAUPHLE PONT RC : 0 pt
- ✓ PECQ US : 0 pt
- ✓ PLAISIROIS FO : 3 pts
- ✓ POISSY FC : 0 pt
- ✓ RAMBOUILLET FC : 0 pt
- ✓ SARTROUVILLE ES : 3 pts
- ✓ ST GERMAIN FC : 3 pts
- ✓ TRAPPES ES : 3 pts
- ✓ VELIZY ASC : 3 pts
- ✓ VERNEUIL ENT. : 0 pt
- ✓ VERSAILLES 78 FC : 1 pt
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC : 0 pt
- ✓ VOISINS FC : 0 pt

U11

Bonus/Malus
Réunion du 15 septembre 2023

- ✓ ACHERES FC : 1 pt
- ✓ AUBERGENVILLE FC : 3 pts
- ✓ BAILLY NOISY SFC : 3 pts
- ✓ CARRIERES GRE AS : 0 pt
- ✓ CARRIERES S/S US : 3 pts
- ✓ CELLOIS CS : 3 pts
- ✓ CHANTELOUP US : 3 pts
- ✓ CHATOU AS : 0 pt
- ✓ CLAYES S/BOIS USM : 0 pt
- ✓ CONFLANS FC : 3 pts
- ✓ CROISSY US : 1 pt
- ✓ ELANCOURT OSC : 3 pts
- ✓ EPONE USBS : 0 pt
- ✓ FONTENAY FLEURY FC : 0 pt
- ✓ FOURQUEUX AS : 0 pt
- ✓ GUYANCOURT ES : 3 pts
- ✓ HOUDANAISE REGION FC : 0 pt

- ✓ HOUILLES AC : 1 pt
- ✓ LIMAY ALJ : 3 pts
- ✓ MANTOIS 78 FC : 0 pt
- ✓ MARLY LE ROI US : 0 pt
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 0 pt
- ✓ MONTESSON US : 0 pt
- ✓ MONTIGNY LE BX AS : 3 pts
- ✓ MUREAUX OFC : 1 pt
- ✓ NEAUPHLE PONT RC : 1 pt
- ✓ PECQ US : 0 pt
- ✓ PLAISIROIS FO : 0 pt
- ✓ POISSY FC : 1 pt
- ✓ RAMBOUILLET FC : 0 pt
- ✓ SARTROUVILLE ES : 1 pt
- ✓ ST GERMAIN FC : 3 pts
- ✓ TRAPPES ES : 3 pts
- ✓ VELIZY ASC : 3 pts
- ✓ VERNEUIL ENT. : 0 pt
- ✓ VERSAILLES 78 FC : 0 pt
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC : 0 pt
- ✓ VOISINS FC : 3 pts

U12 ET/OU U13

CHATOU AS

Le club nous signale se retirer du dispositif en U13.
La Commission prend note.

CROISSY US

Le club nous signale se retirer du dispositif en U12.
La Commission prend note.

MAGNY 78 FC

Demande du club pour changer son éducateur référent en U13.
La Commission après vérifications, donne son accord.

U12

Bonus/Malus

Réunion du 8 septembre 2023

U12

MONTIGNY LE BX AS
NEAUPHLE PONT. RC

La Commission accorde les 3 points de bonus à ces 2 équipes.

U13

MESNIL ST DENIS AS
MONTFORT USY

La Commission accorde les 3 points de bonus à ces 2 équipes.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 18 septembre 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

2 réunions au programme :

Jeudi 14 septembre 2023 : Réunion générale de présentation de l'offre de pratique pour le football féminin.

Mardi 26 septembre 2023 : Réunion technique pour les catégories U6F à U13F.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les plateaux seront en ligne via le module Foot Animation et Loisir

FOOT A 5

Il est encore possible d'inscrire des équipes U11F et U15F jusqu'au dimanche 24 septembre 2023.

Pour consulter la procédure liée à cet engagement, [cliquez ici](#)

CHALLENGE AUTOMNE

Les plateaux U11F, U13F, U15F et U18F sont en ligne via le module FAL.

U11F

Le plateau U11F prévu à Sartrouville se déroulera à Verneuil sur Seine, coup d'envoi 12h30.

COURRIERS

PLAISIROIS FO 527985 :

Demande du club pour désengager l'équipe U15F, suite à son engagement en championnat régional.

La Commission prend note et retire l'engagement aux plateaux et au critérium de foot à 8.

BAILLY NOISY SFC 526858 :

Demande du club pour engager une équipe supplémentaire en U13F

La Commission prend note et ajoute une équipe pour le challenge automne et le critérium.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 18/09/2023

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.
(aucun frais d'inscription ne sera débité aux clubs)

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	40 places

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gym-nases.

Point sur les inscriptions au 17/09/2023

Club	U12	U13	U14	U16	Total
AUBERGENVILLE F.C.	2	2	1	1	6
ELANCOURT O.S.C.	2	2			4
FONTENAY LE FL FC	2	2	2	2	8
MONTIGNY LE BTX A.S.			2	2	4
NEAUPHLE 78 R.C.	1	2			3
POISSY FC	1	1			2
ST CYR A.F.C.	1				1
ST GERMAIN F.C.	2	2	2	2	8
Total général	11	11	7	7	36

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

Afin de répondre aux demandes des clubs, le DYF souhaite mettre en place un critérium Futsal U15 pour la saison 2023-2024. Ce critérium est ouvert à l'ensemble des clubs et ne nécessite pas d'avoir une licence spécifique Futsal.

Point sur les inscriptions au 17/09/2023

CBPS :
TRAPPES YVELINES FUTSAL

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

Point sur les inscriptions au 17/09/2023

	U14 à 8	U16 à 8
TRAPPES ETOILE SPORTIVE	1	1
FONTENAY LE FLEURY FC 2	1	1
BREVAL LONGNES F.C.	1	

Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme « Engagement du DYF »
<http://applications.dyf78.fr/engagements>

La date de clôture d'inscription est prévue le **15 Octobre 2023**

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 18/09/2023

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

MONTFORT L'AMAURY – STADE ERNEST MAY 1 – NNI 784200101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 01/09/2022. Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S des Yvelines le 07/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 17/08/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante : **Hauteur des buts non-conformes, buts de gauche à 2,37m et but de droite à 2,39m au lieu des 2,44m**

La C.R.T.I.S. demande à ce que la hauteur des buts soit rectifiée, que le vestiaire arbitre soit débarrassé lors des rencontres à domicile et demande au gestionnaire de lui envoyer des photos de la levée des non-conformités dès que possible.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2023 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 12/03/2024.

COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

Relevé de décisions

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 30/6 : **Officialisation du renouvellement du dispositif du « Pass'Sport » pour la saison 2023 / 2024**
- ✓ le 1^{er}/7, au stade Sibano, à NOISY-LE-ROI : « **Les 50 ans du S.F.C. BAILLY-NOISY** »
- ✓ le 4/7, au siège du District : **Tirage au sort de la composition des 2 groupes du Championnat Seniors de D 2**
- ✓ le 8/7, à Morfondé : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 13/7 : **Octroi au Syndicat Intercommunal BAILLY-NOISY (S.I.BA.NO) d'une subvention de 120 000 € (60 000 € par la F.F.F. et 60 000 € par l'Agence Nationale du Sport), pour la construction de 2 terrains de Foot à 5 au stade du S.I.BA.NO.**
- ✓ le 2/9, au stade des Petits Chênes, à MONTESSON : « **Les 50 ans de l'U.S. MONTESSON** »
- ✓ le 4/9, en visioconférence : **Election, par l'ensemble des Présidents de District, pour remplacer M. Claude DEL-FORGE, démissionnaire du fait de son élection comme membre du Comité Exécutif de la F.F.F., du Président du Bureau du Collège des Présidents de District : M. Matthieu RABBY, Président du District des Pyrénées-Atlantiques**
- ✓ Le représentant des Présidents de District Franciliens qui a été élu au sein du Bureau du Collège des Présidents de District est M. Philippe COLLOT, Président du District de Seine-et-Marne.
- ✓ le 5/9 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 9/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le 10/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres**
- ✓ le 10/9 : **Inauguration des équipements sportifs du stade Rémi FERÉY, à HARDRICOURT**
- ✓ le 11/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires du District**
- ✓ le 12/9, au siège du District : **Formation à la Feuille de Match Informatisée**

COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il a été rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau validant la constitution d'un certain nombre d'ententes. Il a en outre donné son accord pour la constitution de quelques autres ententes.

LE RESPECT DU PRINCIPE DE NEUTRALITE DU FOOTBALL SUR LES LIEUX DE PRATIQUE

Il a été rappelé que :

- **sont interdits**, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci, **tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande et toute forme d'incivilité,
- toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales, - les officiels doivent veiller au respect de ces dispositions.

Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse, ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport que sont l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat avait été saisi par deux associations souhaitant que le port du hijab soit autorisé par la F.F.F., ainsi que par la Ligue des droits de l'homme qui contestait l'interdiction du port pendant les matchs de « tout signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale ». Par un arrêt rendu le 29/6/2023, **le Conseil d'Etat a rejeté ces requêtes**, en jugeant que les fédérations sportives, chargées d'assurer le bon fonctionnement du service public dont la gestion leur est confiée, pouvaient imposer à leurs joueurs une obligation de neutralité des tenues lors des compétitions et manifestations sportives afin de garantir le bon déroulement des matchs et prévenir tout affrontement ou confrontation.

Il a donc jugé que pour garantir le bon déroulement des matchs de football et éviter tout affrontement ou confrontation, la F.F.F. pouvait édicter l'interdiction contestée, dont il a estimé qu'elle était adaptée et proportionnée.

Lors de la réunion de début de saison des Arbitres Yvelinois, le 10/9, il a été rappelé qu'il convenait d'**assurer cette neutralité** sur les lieux de pratique conformément à l'article 1^{er} des Statuts de la F.F.F..

LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS YVELINOIS

Pour la saison 2022 / 2023, le District avait obtenu un agrément collectif pour 25 Services Civiques et 9 clubs Yvelinois avaient eu recours à un total de 20 Services Civiques, dans le cadre du dispositif proposé par le District.

Pour la saison 2023 / 2024, le District a obtenu un agrément collectif pour 50 Services Civiques. **24 clubs** Yvelinois ont manifesté le souhait de bénéficier de ce dispositif, pour un total de **29 postes**.

La mise en place des Services Civiques pour la saison 2023 / 2024 se poursuit.

Par ailleurs, comme la saison dernière, le District recrutera 2 Services Civiques, avec comme missions la promotion de la mixité dans le football et développement du Football Féminin et la sensibilisation sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football

Enfin, le District avait recruté, la saison dernière, 2 alternant(e)s. L'une avait participé au fonctionnement de la Commission de Discipline et l'autre à la gestion des Services Civiques des clubs.

Ce sont cette fois 3 alternant(e)s qui ont été recruté(e)s par le District pour assurer un certain nombre de missions précises, avec mise en

place d'un système de remplacement et sous la responsabilité d'un superviseur (salaré).

LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024,

Le Comité a procédé à la **nomination de plusieurs Commissions** du District et a complété la composition de celles qui avaient déjà été nommées lors des réunions des 28/6 et 7/7/2023.

ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2023 / 2024, POUR LE FUTSAL, LE FOOTBALL FEMININ ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Le Comité a adopté le Calendrier Général de la saison 2023 / 2024, pour le Futsal, le Football Féminin et le Critérium du Lundi Soir.

MODIFICATION AU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

Le Comité a modifié l'annexe 2 (Dispositions financières) au Règlement Sportif du District pour dire que l'amende de 50 € due en cas d'absence à la réunion de préparation du déroulement des Finales des Coupes des Yvelines et du Comité sera désormais applicable en cas d'« **absence à la réunion de préparation aux évènements organisés par le District.** »

LES REUNIONS DE SECTEUR

3 réunions de présentation de la mise en place du dispositif des Référénts de secteurs se sont déroulées, pour le secteur 4, le 3/2, au PECQ, pour le secteur 2, le 14/4, à EPONE et pour le secteur 1, le 28/4, à ROSNY-SUR-SEINE.

La réunion du secteur 6 est prévue le **22/9**, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Les réunions des secteurs 3, 5 et 7 restent à programmer.

LA PARTICIPATION DE L'EQUIPE U 16 DU VINSKY F.C. AU CHAMPIONNAT DE D 4

Le Comité a autorisé le VINSKY F.C. à participer au Championnat U 16, en dernière Division, sans se voir imposer le nombre maximum de joueurs mutés prévu par l'article 160 des Règlements Généraux mais **sans participer au classement** et donc sans pouvoir accéder en division supérieure.

Les matches à disputer par cette équipe U 16 seront bien sûr des rencontres de compétition officielle, avec tout ce que cela induit, mais :
- sans bénéficier d'un classement et donc avec la neutralisation des résultats de ses rencontres,
- sans se voir infliger des amendes au titre du non-respect du nombre maximum de joueurs mutés,
- avec, pour cette équipe, le statut d'équipe obligatoire au sens de l'article 11.1 du Règlement Sportif.

Bien entendu, cette équipe ne pourra participer à la Coupe des Yvelines, si elle le souhaite, que dans le respect du nombre maximum de joueurs mutés.

LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point quant aux **diverses formations techniques et certifications** organisées par le District, ainsi qu'aux **détections / sélections**.

L'ARBITRAGE

. Les Formations Initiales en Arbitrage

La 1^{ère} session de Formation Initiale en Arbitrage se déroulera les 8, 14, 15 et 22/10.

. Les actions de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.)

La réunion de début de saison des Arbitres s'est déroulée le 10/9, à CLAIREFONTAINE.

La réunion de début de saison des Observateurs en Arbitrage est programmée le 17/9.

. La réunion Educateurs / Capitaines / Arbitres du Championnat Senior de D 1

La C.D.A. et la Commission Technique organisent conjointement, le 16/9, au stade du Bout des Clos à MAUREPAS, une réunion regroupant les Educateurs et capitaines des clubs évoluant en Séniors D 1 et les Arbitres officiant dans cette Division.

NOMINATION D'ARBITRES

Le Comité a procédé à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **12 candidats Arbitres** admis à l'issue de la 5^{ème} session de Formation Initiale en Arbitrage, organisée les 10, 17, 18 et 24/6, au siège du District.

Ils seront désignés très rapidement pour passer leur examen pratique et ainsi devenir opérationnels.

HOMOLOGATION DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

La C.D.A. a proposé un certain nombre de modifications à son Règlement Intérieur, qui portent :

- d'une part, sur la possibilité, pour la C.D.A., d'instaurer, pour les observations pratiques, une note minimale au-dessous de laquelle l'Arbitre ne sera plus désignable jusqu'à la fin de la saison et sera rétrogradé en division inférieure en fin de saison,
- d'autre part, sur le niveau des bonifications applicables en cas de participation au tutorat des nouveaux Arbitres, des malus à appliquer en cas de manquements administratifs et des amendes applicables en cas de non-production d'un rapport demandé par une Commission.

Par ailleurs, par souci de transparence, elle a proposé de fixer un **barème pour les sanctions à appliquer aux Arbitres** en cas de manquements en matière de présentation, en matière administrative ou technique. Il s'agit, selon les manquements, de malus et/ou de non-désignations pour une certaine durée. Ces propositions ont été **homologuées** par le Comité de Direction.

LES FINANCES

Un relevé club a été émis le 3/6, avec comme date limite de paiement le 13/6 et depuis, malgré des rappels, il a été constaté que **16 clubs** restaient redevables envers le District d'une somme totale de **18 483,32 €**. Il s'agit de clubs qui n'ont, ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District.

Le Comité a décidé d'appliquer à ces clubs, après un ultime rappel, les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraînera la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction étant applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant en Championnat Départemental.

L'OPERATION MINI-BUTS DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) a communiqué aux Présidents de Ligues et de Districts les conditions de mise en œuvre de son opération d'achats de mini-buts de foot à 5 en aluminium et fibre de verre, pour tous les clubs ayant une école de Football, opération portant sur les saisons 2023 / 2024 et 2024 / 2025, pour un coût estimé à **4 M €**.

Le financement prévu était le suivant, le coût d'1 paire de buts étant de 300 € :

. L.F.A. 50 % soit 150 €
. Clubs 20 % soit 60 €
. Instances du football 30 % soit 90 €
(Ligues et Districts)

Les clubs Yvelinois étaient potentiellement bénéficiaires d'un total de **355 paires de buts** en fonction du nombre de licencié(e)s U 6-U 9 et U 10 F-U 11 F (sans obligation, pour les clubs, d'acquiescer des mini-buts).

La part des instances du football (Ligue et District) pour les clubs Yvelinois représentait une somme maximale de **31 950 €** (90 € x 355) et il semblait raisonnable de penser que la Ligue y participerait pour un montant de **15 975 €** (soit 50 %), voire de 21 300 € (soit les 2/3, ce qui correspond à peu près à la part que la Ligue perçoit sur le tarif des licences).

Le Président de la Ligue a décidé, seul, que la Ligue ne participe pas au financement de l'opération.

A noter que si le District des Yvelines décidait de participer, seul, dans l'intérêt de ses clubs, au financement de cette opération, il devrait supporter la totalité de la part des instances, soit **31 950 €**.

Le Bureau du Comité de Direction a estimé qu'il était anormal que la Ligue ne participe pas à cette opération, alors même que :

- les joueurs et joueuses U 6-U 9 et les joueuses U 10 F et U 11 F, public visé par l'opération de la L.F.A., représentent plus de 20 % du nombre des licencié(e)s pour lequel(le)s la Ligue perçoit, comme pour tous les licencié(e)s, une part importante (63 %) sur le tarif des licences,
- ce sont pourtant les Districts qui assurent, **seuls**, l'offre de pratique correspondante.

Par ailleurs, on rappellera que :

- la Ligue a dégage, lors de la saison 2021 / 2022, un **excédent de 1 538 664 €**, soit 14,62 % du montant de ses charges d'exploitation, ce qui est considérable,

- les **excédents de la Ligue** ont atteint, lors des 5 dernières saisons, un total de **4 413 356 €**, soit en moyenne, **882 267 € par saison**.

A noter enfin que la part totale des instances (30 %) pour l'opération mini-buts de la L.F.A. pouvait être estimée, pour l'ensemble des Districts Franciliens, à **environ 220 000 €**, ce qui, avec une répartition égale Ligue et Districts (50/50), aurait conduit à un financement par la Ligue de l'ordre de **110 000 €**, soit **1,04 %** du montant de ses charges d'exploitation de la saison 2021 / 2022 et 7,15 % de son excédent de ladite saison.

Ayant appris la décision de la Ligue de Paris-Ile de France de ne pas participer au financement de l'opération, le Bureau Exécutif de la L.F.A. (B.E.L.F.A.) a décidé de laisser la possibilité aux Districts Franciliens d'y participer avec un report du pourcentage de participation de la Ligue (15 %), soit sur le District, soit sur les clubs dont la participation passerait ainsi de 20 % à 35 %.

Le Bureau du Comité de Direction a considéré que **le District ne pouvait financer, seul, la totalité de la part des instances** dans l'opération, dont il a estimé qu'elle **excédait les moyens financiers qu'il pouvait y consacrer**.

Du fait de la position du B.E.L.F.A., le Comité de Direction du District a décidé de participer au financement pour les 15 % qui étaient prévus, **le refus de la Ligue** d'y participer ayant pour conséquence de **porter de 20 % à 35 % (donc de 60 € à 105 €) la part à supporter par les clubs intéressés :**

. L.F.A.	50 %	soit 150 €
. Clubs	35 %	soit 105 €
. Ligue de Paris-Ile de France	0 %	soit 0 €
. District des Yvelines	15 %	soit 45 €

Le Comité de Direction n'a pu que vivement regretter **que la Ligue n'ait pas saisi l'occasion qui lui était offerte par la L.F.A. de participer à une action axée vers ses très jeunes licencié(e)s et leurs clubs.**

Une information sera donnée prochainement aux clubs quant aux conditions pratiques de mise en œuvre de cette opération.

LE FOOTBALL FEMININ

Il a été rappelé que le District accorde aux clubs Yvelinois une aide en matériel lorsqu'ils créent de nouvelles équipes Féminines. Ainsi, lors de la saison 2022 / 2023, 4 clubs en ont bénéficié du fait de la création de nouvelles équipes féminines à 8 : U.S. CHANTELOUP LES VIGNES (U 11 F), F.C. FEMININ PORTES I.D.F. (U 13 F), BREVAL LONGNES F.C. (U 15 F) et LE VÉSINET S.C.I (U 18 F).

Par ailleurs, le Comité a pris acte de **l'augmentation significative du nombre d'équipes féminines engagées**, pour la saison 2023 / 2024, dans les équipes de jeunes des différentes catégories d'âge.

LES LABELS JEUNES F.F.F.-CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

Le Comité a pris acte de la validation, par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, de la liste des clubs qu'il avait proposés à l'attribution des Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole (cf. la liste dans le P.V. de la réunion du Comité de Direction du 31/5)

LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11 PAR ANNEE D'AGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Un document de présentation de l'essentiel du projet de Championnats de Jeunes à 11, avec accessions générationnelles a, comme prévu, été transmis le 28/6 au Président de la Ligue de Paris-Ile de France. Il s'agissait de mettre l'accent :

- **sur l'intérêt que présente le projet**, en l'occurrence faire en sorte que chaque équipe bénéficie, pour déterminer le niveau hiérarchique où elle évoluerait, de son propre classement sportif tel que constaté à l'issue de la saison précédente, dans la catégorie d'âge inférieure.

- **sur le fait que la réflexion** sur la mise en place d'un tel système **nécessite d'examiner et de régler diverses questions portant notamment sur les conditions d'entrée dans le dispositif, en catégorie U 14, les conditions de participation des joueurs aux divers Championnats de jeunes, la façon, pour les clubs, de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes et les conditions du passage du système actuel au système nouveau**

Dès lors qu'il n'existe pas, dans les Districts, de Championnats U 15 et U 17, la 1^{ère} année de mise en œuvre du nouveau système serait nécessairement une **saison transitoire**.

On notera à ce sujet que de plus en plus d'équipes s'engagent dans les Championnats Régionaux U 15 et U 17, ce qui montre l'intérêt de l'organisation de tels Championnats dans les Districts.

La réflexion menée par le District des Yvelines démontre qu'il est pos-

sible à un District de mettre en œuvre seul ce système, mais, pour plusieurs raisons, les conditions seraient imparfaites et plus complexes que s'il était également mis en place par la Ligue et l'ensemble de ses Districts.

En particulier, les difficultés suivantes se poseraient :

. le fait que le système nouveau ne s'appliquerait que jusqu'en Division 2,

. les conditions d'accèsion des Championnats de Division 1 en Championnats de Régional 3,

. les conditions de relégation des Championnats de Régional 3 en Championnats de Division 1,

. le fait qu'existent en Ligue, dans certaines conditions, des compétitions U 15 et U 17, ce qui n'est pas le cas dans les Districts.

Après s'être concertés et avoir échangé sur le sujet, les Présidents de District Franciliens ont, **à l'unanimité, exprimé le souhait que ce projet de Championnats de jeunes à 11 par année d'âge, avec accessions générationnelles, puisse faire l'objet d'une réflexion approfondie par la Ligue.**

L'objectif est d'examiner collectivement la pertinence de la mise en œuvre d'un tel projet sur l'ensemble du territoire Francilien, en profitant de l'expertise régionale.

La question n'a pas été évoquée lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du **5/9/2023**.

Les clubs Yvelinois seront régulièrement informés de l'évolution de ce projet.

L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR L'ANNEE 2023

Le District a obtenu de l'Agence Nationale du Sport, au titre de l'année 2023, une aide financière de 24 000 €, contre 28 000 € en 2022, soit une **baisse de 14,29 %**.

Par contre, le Conseil Départemental des Yvelines a accordé au District, pour l'année 2023, une aide financière de 42 000 €, au lieu de 40 000 € en 2022, soit une **hausse de 5 %**.

LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

Le District comptait, au 4/9/2023, **18 627 licencié(e)s**, soit 2 064 de plus qu'au 4/9/2022 (16 563). La hausse globale atteint donc **12,46 %**. Les effectifs des catégories du Football Libre masculin sont pour la plupart en hausse sauf pour les Seniors, les U 19 et les U 7.

Le Football Féminin est lui aussi en hausse (+ 13,40 %), puisqu'on constate, au 4/9/2023, 1 337 licenciées contre 1 179 au 4/9/2022.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 15,43 % (+ 1 120 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 9,06 %) au 4/9/2023 (2 575 contre 2 361 au 4/9/2022) dont + 10,34 % pour les Dirigeant(e)s et + 4,66 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les animateurs Fédéraux.

Ces évolutions sont bien entendu, à ce jour, à prendre avec prudence car elles ne préjugent pas de celles qui seront constatées dans les prochains mois.

Le District comptait, au 13/9/2023, **25 089 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

• à la fin de la saison 2022 / 2023, 45 536 licencié(e)s

• à la fin de la saison 2021 / 2022, 43 524 licencié(e)s

La Ligue, de son côté, comptait au 5/9/2023, **112 676 licencié(e)s**, contre 116 275 au 5/9/2022.

Elle compte, au 13/9/2023, **143 473 licencié(e)s**.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 8 novembre 2023**

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE POUR LA RENTRÉE?

Quelques Questions essentielles à se poser pour démarrer sereinement la rentrée 2023 !

Tout d'abord, nous espérons que ces vacances estivales vous ont permis de vous ressourcer pour entamer une nouvelle saison dans les meilleures conditions physiques et psychologiques. Le temps est maintenant venu de préparer posément et sereinement les échéances à venir : **se fixer des objectifs à la mesure de ses ambitions.**

L'**Éducation, la préservation de la Santé, la Formation des encadrants et des joueur.se.s et le Plaisir à se retrouver pour partager notre passion commune du ballon rond** doivent demeurer nos priorités au vu des dernières saisons et des évolutions de nos publics et de notre société en générale, toujours plus individualiste, exigeante et revendicative ! **Sans doute** va-t-il falloir faire évoluer, repenser collectivement nos méthodes pour tendre à diminuer la recrudescence des incivilités constatées ces 2 dernières saisons, en ayant toujours en tête la **transmission des valeurs éducatives**, que sont notamment le respect de **l'esprit sportif et de l'équité sportive**, indispensables à la pratique sereine de notre activité ? Le bon déroulement des rencontres dépend très souvent de notre attitude et de notre aptitude à canaliser nos émotions et du discours transmis à notre entourage, aux joueur.se.s. Notre mission d'encadrement impliquant de trouver un juste équilibre entre **bienveillance, tolérance et fermeté**, sans pour autant rogner notre plaisir et celui des joueur.se.s à se retrouver autour d'un ballon !

En effet, de ces constats, des questions liées à nos missions premières d'Éducateur.trice.s se posent ? Devons-nous encore et toujours accorder autant d'importance aux résultats sportifs quelques soient les catégories de pratiquants ? Doivent-ils être la seule locomotive nécessaire à la progression de chacun.e de nos pratiquant.e.s ? Ou ces résultats doivent-ils être uniquement la résultante de l'investissement et du travail réalisés par les joueur.se.s au quotidien. De plus, la diminution de l'investissement des joueu.se.s, de nos bénévoles, de nos dirigeant.e.s allant parfois jusqu'à l'arrêt de la pratique et de son encadrement ne doivent-ils pas nous faire revoir notre modèle, modifier notre vision du club et notre manière d'appréhender la pratique (compétition, loisir, santé...) sur la saison sportive ? Des réponses que vous apporterez à ces questions dépendent les choix de **planification** annuelle, mensuelle et hebdomadaire des séances d'entraînements et des rencontres, que vous devrez mettre en œuvre pour la, les saisons à venir... Alors à vos stylos, claviers, si ce n'est pas déjà fait !

Enfin, les moments difficiles vécus, il y maintenant plusieurs saisons, doivent nous inciter à toujours rester vigilant en ce début de saison, afin de ne pas revivre les situations passées : **la mise en place des gestes barrières de base** (lavage des mains, utilisation de gourde individuelle...) et **la transmission aux adhérents et accompagnants des règles d'utilisation des infrastructures (se situer hors des terrains, dans les tribunes...) et des bons comportements attendus autour des terrains** peuvent être conservées pour préserver la sécurité et la santé de tous !

Bonne saison...

Enfin, n'oubliez pas de consulter le calendrier des réunions de rentrée pour être informé des nouveautés prévues sur la saison !

Cf. page suivante...

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE POUR LA RENTRÉE ?

(LA SUITE ET FIN)

Pour bien débuter cette nouvelle saison, nous vous faisons parvenir les premières informations essentielles pour une rentrée sportive sereine et réussie !

Afin d'officier au plus vite sur le banc et pour répondre aux obligations d'encadrement des équipes, les modalités administratives doivent être effectuées dans les plus brefs délais :

- ⇒ Pour les titulaires des diplômes permettant d'enseigner et d'encadrer la pratique du football contre rémunération : B.M.F., B.E.F., D.E.S...., le prix de la licence « **Technique Régionale** », est fixé à **33,97 Euros**.
- ⇒ Pour les Educateur.trice.s **certifié.e.s** d'un des 3 Certificats Fédéraux : « **C.F.F. 1** », « **C.F.F. 2** » ou « **C.F.F. 3** », la souscription de la licence « **Éducateur Fédéral** » est **indispensable !**
- ⇒ Pour celles et ceux qui ne sont pas encore certifiés, mais qui ont **participé à l'un des modules** U7 à Seniors, vous devez souscrire la licence « **Animateur** » de Football et non de « Dirigeant.e ». Elle vous permet d'être reconnu.e à votre juste valeur (formation suivie et investissement au sein du club). Le prix des licences « **Éducateur Fédéral** » et « **Animateur** » de Football est identique : **12,07 Euros !**

Alors, ne tardez pas à compléter votre [demande de licence](#) et votre [déclaration d'honorabilité](#) (cliquez sur les liens pour télécharger les 2 bordereaux) et remettez-les à votre club, afin qu'il effectue informatiquement la demande ou le renouvellement car ce n'est pas automatique !

La reprise des rencontres officielles de football à 11 de district est programmée à **partir du 17 septembre** pour les Seniors garçons et du **23 septembre** pour les jeunes jusqu'aux U14 G.

Chez les plus jeunes en mixité, les plateaux U8-U9 Espoirs et les critères U10-U11 et U12-U13 Espoirs débiteront le **23 septembre** et les autres dispositifs Plateaux U8-U9 et Challenge d'Automne U10 à U13 également à **partir du 23 septembre et les U7 à partir de la semaine suivante**.

Pour les féminines, les rencontres Seniors et jeunes des U18 F aux U11 F reprendront également le **23 septembre 2023**.

Enfin, concernant le calendrier des réunions de rentrée pour s'informer des nouveautés prévues sur la saison ; des réunions spécifiques par catégorie et par spécialités sont programmées au district :

- ⇒ Pour les plus jeunes : **les U12-U13 le 08/09, les U10-U11 le vendredi 15/09, les U8-U9 le lundi 18/09 et le vendredi 22/09/2023 pour les U6-U7.**
- ⇒ Pour les féminines, **des U6 F aux Seniors F : le jeudi 14/09/2023** et plus spécifiquement pour **la partie technique U6F à U13 F le mardi 26/09/2023.**
- ⇒ Pour les **nouvelles modalités de formation** (évolution majeure du parcours de formation bénévole pour cette saison) et le déploiement des **opérations de détection des jeunes Filles et Garçons des U12 aux U16 : le jeudi 28/09/2023.**

Vous espérant nombreuses, nombreux sur ces réunions ! Bonne reprise...